

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DASSCO 157 Remboursement de frais de stage d'élèves des lycées municipaux.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le remboursement de frais de stage d'élèves des lycées municipaux ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une somme de 99,43 euros est remboursée à M. Adam Mohamed BEN ALI, domicilié 22, boulevard Diderot (12^e), au titre des frais de restauration engagés à l'occasion de son stage en entreprise, effectué du 21 janvier au 1^{er} mars 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 2 : Une somme de 184,84 euros est remboursée à M. Hamza BOUDJEMA, domicilié 52, avenue d'Ivry (13^e), au titre des frais de transport et de restauration engagés à l'occasion de son stage en entreprise, effectué du 21 janvier au 1^{er} mars 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 3 : Une somme de 140,82 euros est remboursée à Mme Nadia DJEBARI, domiciliée 18, avenue de la métallurgie 93200 Saint-Denis, au titre des frais de restauration engagés à l'occasion du stage en

entreprise de son fils Ali, effectué du 13 mai au 21 juin 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 4 : Une somme de 81,05 euros est remboursée à M. et Mme Manuel ESTEVES, domiciliés 4, rue Léon Bonnat (16^e), au titre des frais de transport engagés à l'occasion du stage en entreprise de leur fils Sergio, effectué du 21 janvier au 1^{er} mars 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 5 : Une somme de 63,65 euros est remboursée à Mme Agnès HUTIN, domiciliée 7, cité Debergue (12^e), au titre des frais de transport et de restauration engagés à l'occasion du stage en entreprise de son fils Kévin, effectué du 26 mars au 26 avril 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 6 : Une somme de 9,83 euros est remboursée à M. Marius-Claudiu MAGDA, domicilié 1, rue de la Noue 93170 Bagnolet, au titre des frais de restauration engagés à l'occasion de son stage en entreprise, effectué du 18 février au 26 avril 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 7 : Une somme de 61,31 euros est remboursée à M. Samuel PIMENTA PINTO, domicilié 80, boulevard Haussmann (8^e), au titre des frais de restauration engagés à l'occasion de son stage en entreprise, effectué du 18 février au 26 avril 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 8 : Une somme de 196,39 euros est remboursée à M. Olivier SANT-ANNA, domicilié 70, rue Armand Carrel (19^e), au titre des frais de transport et de restauration engagés à l'occasion du stage en entreprise de M.Mir HEYDERI, effectué du 13 mai au 21 juin 2013 dans le cadre de sa scolarité au lycée Gaston Bachelard, 2, rue Tagore (13^e).

Article 9 : Les remboursements ci-dessus de frais de restauration sont calculés par différence entre les frais engagés et le tarif de demi-pension de l'élève. Ils concernent les dépenses identifiées, réalisées sur la tranche horaire de 11h30 à 14h, et hors samedis et dimanches.

Article 10 : La dépense correspondante, soit 837,32 euros, sera imputée sur le budget municipal de fonctionnement de 2013, chapitre 011, nature 62878, rubrique 22.

Article 11 : La recette corrélative de l'Etat a été constatée sur le budget municipal de fonctionnement de 2013, chapitre 74, nature 74718, rubrique 22.